



LE COLLEGE JURIDIQUE FRANCO-ROUMAIN
D'ETUDES EUROPEENNES

Lancé en 1995, le Collège Juridique est implanté au sein de la faculté de droit de l'Université de Bucarest. Il est né d'une convention entre l'Université de Bucarest et un consortium d'universités françaises piloté par l'université Paris I-Panthéon Sorbonne. C'est une filière francophone en droit qui délivre des doubles diplômes français et roumain de niveau licence et master.

Objectifs

Le collège juridique de Bucarest a vocation à former des juristes francophones capables d'appréhender les enjeux européens auxquels est confrontée la Roumanie aujourd'hui.

Enseignements

Les étudiants inscrits au collège juridique suivent à la fois les enseignements de la faculté de droit de Bucarest et les cours dispensés en français par des professeurs venus de France en mission. Les enseignements se composent de cours magistraux et de travaux dirigés.

Filières proposées

Les 3 premières années sont consacrées aux principales branches du droit français avec une orientation « droit communautaire » dès la 3^{ème} année. C'est au niveau master que les étudiants se spécialisent en droit européen et international.

Diplômes

Les étudiants reçoivent un diplôme roumain (la « licenta » de la faculté de droit de Bucarest) et un diplôme français (licence en droit et master de droit européen et international des affaires de Paris I).

Effectifs

Chaque année, plus de 300 étudiants suivent les enseignements du collège juridique en parallèle à leur cursus national.

Encadrement

Le fonctionnement du collège est assuré par un secrétaire général français et deux volontaires internationaux qui occupent les fonctions de coordinateurs pédagogiques. Ils assurent tous les trois des travaux dirigés de méthodologie.

Frais d'inscription

Depuis la rentrée 2009/10, les étudiants doivent s'acquitter de droits de scolarité : près de 175 € par an.

Site internet

www.collegejuridique.ro